

Mardi 11 octobre 2016



PRIÈRE

DIX HEURES

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

DEUXIÈME LECTURE — PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC

M. SMOOK

(N° 205) — *Loi sur le Jour du patrimoine ukrainien/The Ukrainian Heritage Day Act*

M^{me} LAMOUREUX

(N° 206) — *Loi sur l'obligation redditionnelle en matière de soins de santé (modification de la Loi sur les services de santé et de la Loi sur l'assurance-maladie)/The Health Care Accountability Act (Health Services Act and Health Services Insurance Act Amended)*

M. GERRARD

(N° 207) — *Loi modifiant le Code des droits de la personne/The Human Rights Code Amendment Act*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT — PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC

Motion de M. FLETCHER

(N° 203) — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat (nomination de conseillers de la Reine)/The Legal Profession Amendment Act (Queen's Counsel Appointments)*
(M. ALLUM — 7 min)

PROPOSITIONS

M. EWASKO — Reconnaissance des avantages liés à l'engagement du gouvernement provincial à l'égard de l'alphabétisation des adultes

5. Attendu :

que le caucus du Parti progressiste-conservateur estime que la scolarité permet aux nouveaux arrivants et aux apprenants adultes de la province d'accéder à de nouvelles perspectives;

que l'inclusion sociale se traduit par davantage de possibilités économiques et de progrès social pour les immigrants et les apprenants adultes au Manitoba;

qu'un soutien accru à l'apprentissage et à l'alphabétisation des adultes rend l'éducation et la formation plus accessibles aux Manitobains dans le besoin et permet aux citoyens d'améliorer leur condition de vie;

que le gouvernement provincial s'est engagé à améliorer les services qui étaient déficients sous l'ancien gouvernement provincial;

qu'élaborer et financer un plan d'alphabétisation à long terme améliorera les résultats d'apprentissage partout au Manitoba;

que les services d'apprentissage à l'intention des adultes jouent un rôle important dans l'accès des étudiants au marché du travail;

que permettre aux nouveaux arrivants et aux apprenants adultes d'obtenir leur diplôme d'études secondaires leur donne les outils pour poursuivre leur formation professionnelle et faire des études postsecondaires,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse les efforts déployés par le gouvernement provincial pour améliorer les services de la province, notamment en ce qui a trait aux compétences en littératie, lesquelles permettent aux nouveaux arrivants et aux apprenants adultes de bénéficier d'un meilleur avenir au Manitoba.

PROPOSITIONS — DÉBAT

1. M. WIEBE — Protection d'un système public de soins de santé solide
(M. le *ministre* GOERTZEN — 5 min — Il reste 124 minutes.)
 3. M. TEITSMA — Reconnaissance de l'importance des connaissances financières
(M. WIEBE — 7 min — Il reste 125 minutes.)
 4. M. LINDSEY — Reconnaissance de la nécessité d'augmenter le salaire minimum
(M. MICHALESKI — 3 min — Il reste 123 minutes.)
-

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* FRIESEN

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public/The Public Sector Compensation Disclosure Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 200) — *Loi modifiant la Loi sur les circonscriptions électorales/The Electoral Divisions Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 201) — *Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)*

M. FLETCHER

(N° 202) — *Loi sur la désignation du cimetière Brookside/The Brookside Cemetery Recognition Act*

M. GRAYDON

(N° 208) — *Loi sur la Journée de la Gendarmerie royale du Canada/The Royal Canadian Mounted Police Day Act*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. MALOWAY

M. WIEBE

GRIEFS

ORDRE DU JOUR (suite)

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* CULLEN

(N^o 7) — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act*

M. le *ministre* FIELDING

(N^o 8) — *Loi sur la protection des enfants (communication de renseignements)/The Protecting Children (Information Sharing) Act*

PROPOSITIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

M. le *ministre* CULLEN — Partenariat transpacifique

Attendu :

qu'entre 2012 et 2014, les exportations du Manitoba vers les pays signataires du Partenariat transpacifique se chiffraient en moyenne à plus de 9 milliards de dollars par année;

que le Partenariat transpacifique appuiera la croissance économique et la création d'emplois puisqu'il éliminera les tarifs sur la quasi-totalité des exportations clés du Manitoba tout en permettant l'accès à de nouvelles occasions d'affaires dans la région Asie-Pacifique;

que se soustraire au Partenariat transpacifique éliminerait l'accès à d'importants marchés commerciaux et mettrait en péril des emplois au Manitoba,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba confirme son appui au Partenariat transpacifique et qu'elle demande au gouvernement fédéral de prendre les mesures nécessaires en vue de ratifier l'Accord.

[M. MARCELINO (Tyndall Park) — 13 min]

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MERCREDI

M. le *ministre* WISHART

(N° 15) — *Loi sur la sensibilisation et la prévention en matière de violence à caractère sexuel (modification de la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire et de la Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés)/The Sexual Violence Awareness and Prevention Act (Advanced Education Administration Act and Private Vocational Institutions Act Amended)*

M. le *ministre* PEDERSEN

(N° 16) — *Loi abrogeant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement de la route située du côté est/The Manitoba East Side Road Authority Repeal Act*

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI OÙ SERONT ABORDÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITIONS

M. KINEW — Droits égaux des Premières Nations

6. Attendu :

que dans son jugement du 26 janvier 2016, le Tribunal canadien des droits de la personne a conclu que le gouvernement fédéral commettait un acte discriminatoire fondé sur la race à l'égard de 163 000 enfants autochtones en finançant de manière insuffisante les services d'aide sociale à l'enfance dans les réserves;

que l'éducation des Premières Nations dans les réserves fait l'objet d'une insuffisance chronique de financement étant donné que les fonds dépensés en moyenne par élève autochtone sont de 30 % inférieurs à la moyenne nationale, ce qui signifie que 110 000 élèves des Premières Nations ne bénéficient pas d'une éducation d'une qualité équivalente à celle offerte aux élèves non autochtones;

que depuis 1996, les augmentations du financement accordé aux services sociaux dans les réserves ont été limitées à 2 %, ce qui n'a pas permis de répondre aux besoins de la population autochtone croissante;

que les membres des Premières Nations se voient refuser de nombreux services de santé qui devraient normalement être pris en charge;

que dans ses appels à l'action la Commission de vérité et réconciliation du Canada a donné comme directive au gouvernement fédéral d'assurer un financement comparable de l'éducation dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci, de mettre en œuvre le principe de Jordan selon lequel les réserves bénéficieraient du même financement pour les services sociaux et de santé et d'adopter les dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en tant que cadre pour la réconciliation;

que le premier ministre a promis de mettre en œuvre l'ensemble des 94 appels à l'action de la Commission et a indiqué que les initiatives annoncées ne seront mises en œuvre qu'après les prochaines élections fédérales;

que le Manitoba compte l'un des pourcentages les plus élevés de personnes vivant dans des réserves et l'une des populations autochtones les plus importantes au pays, et qu'il est donc essentiel d'investir dans leur avenir pour veiller à la prospérité économique future de la province,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à demander au gouvernement fédéral de fournir immédiatement le financement nécessaire qui permettrait d'éliminer les écarts en ce qui a trait à l'éducation et aux services sociaux et de santé pour les membres des Premières Nations vivant dans des réserves, et de verser ce financement en collaboration avec eux et conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.
